

CSA du 25.11.2025

Déclaration liminaire

Les CSA se suivent et nous revivons le même scénario consistant à ne devoir étudier que les dispositions que nous avons dénoncées ou que nous combattons.

Un point d'étape sera ainsi réalisé sur la loi visant à renforcer l'autorité parentale de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents soit la loi Attal qui ne vise qu'à de nouvelles contraintes ou mesures répressives à l'égard des mineurs et de leurs parents.

Nous nous sommes déjà exprimés sur cette loi qui se concentre sur le répressif quand on alerte sur le manque de prévention et de prise en charge éducative. **Pour rappel, 4500 mesures des juges pour enfants non exécutées qui permettraient d'intervenir en amont et de limiter le recours aux mesures pénales.**

Quant à l'ARSE, si nous n'avons pas d'opposition de principe, **l'élargissement aux 13.16 ans est une hérésie quand on connaît le degré de maturité nécessaire pour gérer un tel dispositif. La volonté de faire baisser les chiffres de détention provisoire ne doit pas conduire à mettre en place des projets inadaptés pour les mineurs.**

Car les chiffres de détention provisoire n'ont fait qu'augmenter malgré les objectifs de baisse annoncés avec la mise en place du CJPM.

Pour ce qui est du décret que nous devons étudier visant à remplacer le RRSE par une note du milieu ouvert pour les mineurs déjà suivis, si nous pouvons comprendre la nécessité de simplification, nous sommes opposés à ce dispositif qui pourrait faire baisser les chiffres d'activité des unités avec des conséquences sur les moyens RH.

Tour de passe-passe pour le moins contestable quand la demande des OS est unanime pour une baisse des normes en milieu ouvert. Monsieur le Directeur, si telle est votre réponse à nos revendications, nous avons tout lieu de nous inquiéter sur le sort que vous réservez à notre institution.

Ainsi les documents envoyés pour une réunion sur le milieu ouvert font état de redéploiement de postes à partir de l'AC, des DIR et des DT.

Notre administration n'a jamais été en mesure de nous donner les cartographies des unités ainsi que les dotations RH que nous avons demandées dès la crise de l'été 2024. De la même manière nous n'avons jamais été destinataires d'un bilan d'activité des derniers postes créés tels les CT insertion, placement et plus récemment la fiche de poste des référents narco trafic.

Alors aujourd'hui, vous annoncez vouloir redéployer mais sur la base de quels indicateurs ? Quels seront vos critères pour déterminer les postes concernés ? Quelles seront les fonctions concernées ?

Car une annonce aussi importante ne peut se réaliser qu'au regard d'une lecture fine de l'activité. Nous n'accepterons pas que vous puissiez déshabiller sans discernement des services dans le but de réabonder en ETP les terrains pour répondre aux besoins liés à l'activité.

Béatrice Briout

Secrétaire générale UNSa SPJJ